

REGLEMENT « KOUS A TI MOUNE »

Article 1 : Organisation

Course pédestre organisée dans l'enceinte du stade par la Jeunesse Athlétique Moulienne et la Régie des Sports du Moule.

Elle se déroulera le jeudi 29 mai à Moule.

Article 2 : Participants

La participation est ouverte aux garçons et filles de 5 ans (2020) à 15 ans (2010).

Chaque participant devra fournir :

- Une autorisation parentale signée par l'un des parents responsables
- Une licence FFA (Fédération Française d'athlétisme) en cours de validité où une décharge de responsabilité.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont gratuites et débuteront du lundi 12 au lundi 26 mai au stade du Moule, selon les horaires suivants :

- Les lundis et vendredis de 17h30 à 19h30
- Les mardis et jeudis de 18h00 à 20h00
- Le mercredi de 15h00 à 18h00

Aucune inscription ne sera faite sans l'ensemble des documents demandés.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE JOUR DE LA COURSE

Article 4 : Récupération des dossards

Les retrait des dossards aura lieu au stade municipal du Moule à partir du mardi 12 mai 2025 suivant les horaires suivants :

- Le lundi et vendredi de 17h30 à 19h30
- Le mardi et jeudi de 18h00 à 20h00
- Le mercredi de 15h00 à 18h00
- Le jeudi 29 mai 2025 à 8h00 au plus tard

AUCUN DOSSARD NE SERA DELIVRE LE JOUR DE LA COURSE APRES 8H00. TOUTE DEMANDE FORMULEE APRES CET HORAIRE SERA REFUSEE. AUCUN DEPART NE SERA AUTORISE SANS DOSSARD.

Article 5 : Catégories

Les participants seront répartis en catégories selon leur année de naissance :

- 2010 et 2011 - catégorie minime (MI) G et F
- 2012 et 2013 – catégorie benjamin (BE) G et F

- 2014 et 2015 – catégorie poussin (PO) G et F
- 2016 – 2017 – 2018 – catégorie éveil athlétisme (EA) G et F
- 2019 et 2020 – catégorie baby athlétisme (BB) G et F

Article 6 : Parcours

Les parcours sont adaptés aux différentes catégories :

- 2010 et 2011 : **2000m**
- 2012 et 2013 : **1000m + 1 tour de moule 2**
- 2014 et 2015 : **1400m**
- 2016 – 2017 – 2018 : **630m**
- 2019 et 2020 : **400m**

Le détail des parcours sera communiqué le jour de la course.

Article 7 : Sécurité

- La sécurité est assurée par des bénévoles, des secouristes et médecin présents sur place.
- Le port de la tenue de sport et de chaussures adaptées est obligatoire.
- En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisateur se réserve le droit de modifier le programme ou d'annuler l'évènement.

Article 8 : Encadrement

Les participants mineurs doivent être accompagnés par un adulte responsable qui restera sur place durant toute la durée de la manifestation.

Article 9 : Comportement

Le respect mutuel est de rigueur.

Tout participant doit respecter les consignes de l'organisation et des bénévoles. Tout comportement jugé inapproprié entraînera une disqualification immédiate.

Les participants ne doivent en aucun cas recevoir l'aide d'un parent ou de toute autre personne étrangères à la course.

Il est strictement interdit de courir aux côtés de l'enfant ou de lui apporter une aide durant la course. Les parents ne sont pas autorisés à franchir la ligne d'arrivée avec l'enfant.

Article 10 : Récompenses

Des récompenses seront attribuées à tous les participants :

- Une coupe aux 3 premiers de chaque catégorie (G et F)
- Une médaille à tous les participants.

Article 11 : Classement et Résultats

- Les résultats seront arrêtés uniquement aux 3 premières places de chaque catégorie.
- Aucun classement complet ne sera publié ou affiché

- En cas d'égalité les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les temps officiels pour départager les participants.

Article 12 : Assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Les participants doivent être couverts par leur propre assurance personnelle ou celle de leurs parents/tuteurs.

Article 13 : Acceptation du règlement

L'inscription à la course implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Fait à

Le

Nom et prénom de l'enfant

Nom et prénom du responsable légal

Signature (lu et approuvé)